
Adresse de la commune de Faleyras (Bec-d'Ambès) qui annonce de nouveaux dons patriotiques pour les volontaires, lors de la séance du 22 ventôse an II (12 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la commune de Faleyras (Bec-d'Ambès) qui annonce de nouveaux dons patriotiques pour les volontaires, lors de la séance du 22 ventôse an II (12 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) pp. 355-356;
https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_30797_t1_0355_0000_9

Fichier pdf généré le 22/01/2023

viennent d'envoyer 21 culottes, 21 vestes et 45 liv. en assignats.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Langlade, 12 pluiv. II] (2).

Citoyens représentans, depuis peu de tems nous sommes réunis en Société populaire, mais depuis longtems nous reconnoissons vos bienfaits.

Au commencement de nos séances nous nous empressons à vous instruire de la fête que nous venons de célébrer en mémoire des martyrs de la Liberté : Le Pelletier et Marat.

Ainsy que celle en mémoire de la reprise de l'infâme Toulon. Ces deux fêtes ont été célébrées avec zèle et enthousiasme. L'exécrable fanatisme a été brûlé. Tant citoyens que citoyennes, vieux et jeunes, tous ont adhéré à ces deux mémorables fêtes. Des cris de Vive la République, Vive la Montagne se font entendre de toutes parts. Nous avons renoncé à tous les ci-devant cultes de quelle nature que ce soit, nous ne voulons désormais en reconnoître d'autres que celui de la Raison et de la Vérité.

Nous avons fait dons à la patrie de tous les ustensiles et dépouilles qui ont été trouvés dans la ci-devant église de notre commune.

Cette église qui n'avait servi jusqu'à présent qu'à commettre des impostures et à augmenter les nombres de fanatiques est devenu tout à coup le temple de la Raison et de la Vérité.

Nous allons terminer notre adresse, Citoyens représentans, à vous solliciter sur tous vos décrets révolutionnaires, ainsy que sur ceux du maximum et vous invitons à rester à votre poste jusques à ce que la Constitution que vous venez de nous donner soit consolidée, la liberté assise sur des bases inébranlables et tous les ennemis de la République anéantis.

Nous vous informons en outre que notre petite commune a déjà fourni 32 défenseurs de la patrie et que nous venons de leur fournir 21 paires [de] culottes, 21 vestes et plusieurs autres petits effets en linges, et la somme de 45 l. que les jeunes filles ont déposé sur le bureau de la Société.

M. VERDIER (présid.), GUIRARD (secrét.), BOUSQUET (secrét.).

9

Le conseil-général de la commune de la Trémouille, département de la Vienne, annonce à la Convention qu'il vient d'éclairer sa commune en faisant célébrer la fête de la Raison, aux acclamations de la gaieté la plus vive : le pauvre et le riche étoient confondus; une arbre vif a été planté aux cris mille fois répétés de *Vive la République!* Cette commune annonce qu'elle va incessamment envoyer toutes ses cloches pour être converties en foudre de guerre.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

(1) P.V., XXXIII, 215. Bⁱⁿ, 22 et 23 vent. (suppl^t); *Ann. patr.*, p. 1947.

(2) C 294, pl. 971, p. 14.

(3) P.V., XXXIII, 215. Bⁱⁿ, 24 vent. (1^{er} suppl^t); *J. Sablier*, n^o 1193.

[La Trémouille, 22 pluiv. II] (1).

« Citoyens législateurs,

Nous aimions passionément l'égalité, la liberté, il nous manquait de fêter la Raison.

Déjà nous nous y étions préparés en faisant passer par la voie du district 49 chemises, 9 draps, 26 l. en argent, 2 paires de bas pour nos braves défenseurs, et en premier envoy. Déjà, nous avons déposé sur l'autel de la patrie, 18 marcs et deniers composant l'argenterie totale de notre église. Déjà, dès le 11 frimaire le curé de cette commune avait abdiqué les fonctions de son état.

Tout était disposé pour voir luire tranquillement sur nous le flambeau de la déesse d'un peuple libre.

La fête a été célébrée aux acclamations de la gaieté la plus vive. Le pauvre et le riche ont été confondus, ont mangé ensemble, ont dansé avec une allégresse patriotique; se sont embrassés cordialement. Un arbre vif, choisi entre mille parmi l'espèce qui vint autrefois en France, de Rome libre, a été planté, au centre de la commune. Le peuple a crié à plusieurs reprises Vive la Raison, Vive l'égalité, la liberté, Vive la République, Vive l'amour des François pour leur liberté, Vive la Montagne, Vive la fraternité universelle. Un feu de joye a terminé la fête; c'est là où les images du fanatisme ont été consummées en présence des citoyens qui se sont dits libres à jamais.

Citoyens législateurs, voilà notre ouvrage; et l'objet de notre reconnaissance, vous avés sauvés la patrie; que la patrie vous voye encore à votre poste, jusqu'à la paix!

Pous achever d'aider de tout notre pouvoir cette mère patrie que nous chérissons nous allons faire partir toutes les cloches du canton; notre voëu, est qu'elles soient converties en foudres de guerre tournés contre ceux qui voudroient nous faire repentir d'avoir célébré le culte de la Raison ».

CHATENET, GIBERTON, THÉVENET (agent nat.), LERIDON (ex-curé), JANDRE, LELARGE, BERTHON, DUSOURD, CARRIN-DEMAY, CARIN, B. CROS, DUCOUDRAY, Aug. DUCOUDRAY fils, GOUIN ? (maire), SURRA (secrét.).

10

Les citoyens de la commune de Faleyras (2), département du Bec-d'Ambès, félicitent la Convention nationale sur ses pénibles travaux; l'invitent à rester à son poste, et annoncent que cette petite commune, indépendamment de 500 l. qu'elle a déjà données pour ses volontaires, et d'un ouvrier armé et équipé, vient de faire une offrande de 91 chemises, 7 draps de lits, 2 paires de bas et 40 liv. 10 sols en assignats.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

(1) C 294, pl. 981, p. 30.

(2) Et non Salairas.

(3) P.V., XXXIII, 215. Bⁱⁿ, 22 et 23 vent. (suppl^t); *Ann. patr.*, p. 1947.

[*Faleyras, 10 plu. II*] (1).

« Citoyen président,

Les citoyens de la commune de Faleyras et St Germain de Campet désirant ardemment témoigner à la Convention nationale leur vive reconnaissance à tant de pénibles travaux pour briser les fers de leurs antiques servitudes manquent d'expressions mais ils l'invitent à rester à son poste jusques à la paix.

Que deviendrait le vaisseau de la République, disent-ils, si nos sages et vaillants pilotes abandonnent la barre du gouvernement au milieu de la bruyante tempête. Nous n'avons encore qu'aperçu le territoire et flairé l'air de l'île de la Liberté. Nul autre ne sauroit nous y débarquer.

Montagne trois fois sainte, du haut de ton sommet écrase les monstres qui mugissent, comme tu as brisé les chaînes de notre antique servitude. La liberté triomphe. C'est ton ouvrage ; il ne te reste qu'à la consolider, nous offrons notre sang pour la cimenter. Encore un coup de ta massue, tous les despotes seront terrassés, ton ouvrage s'avance... Finis-le, et puis viens au milieu de tes concitoyens, en te délassant de tes pénibles travaux, recueillir le doux fruit que tes héroïques vertus t'ont si justement acquis. Cette petite commune composée de 523 âmes est d'un sol presque aride. Indépendamment d'une somme de 500 liv. qu'elle donna dans le premier temps pour faire partir les volontaires et 5 qu'elle équipa et arma, prêts à partir, en exécution du décret du 19 brumaire, reçu dans cette commune le 30 nivôse, vient de faire une offrande de 92 chemises, 7 draps de lit, 2 paires de bas, 40 liv. 10 s. en assignats, et ça ira. Vive la République, Vive la montagne de la Convention nationale. S. et F. ».

VEDRENNE (*agent nat.*).

11

Le citoyen Lafond cadet, de la commune de Foix, envoie à la Convention le récépissé du préposé par les administrateurs du bureau pour la liquidation des offices, qui constate le dépôt qu'il a fait entre ses mains des titres de l'office de notaire dont il étoit pourvu, de la liquidation duquel il fait offrande à la patrie.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

12

Les citoyens composant la société populaire d'Hazebrouck (3) annoncent qu'ils ont remis au district, pour les défenseurs de la patrie, 118 chemises, 6 paires de bas et autres effets : ils félicitent la Convention sur ses travaux et l'invitent à rester à son poste : point de paix avec les tyrans, disent-ils, sans la garantie et la sanction du peuple.

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

(1) C 294, pl. 971, p. 15.

(2) P.V., XXXIII, 216. Bⁱⁿ, 23 vent. (suppl^t).

(3) Et non Haaze-Brouch.

(4) P.V., XXXIII, 216. Bⁱⁿ, 23 vent. (suppl^t), et 24 vent. (1^{er} suppl^t); *Ann. patri.*, p. 1959.

13

Les officiers municipaux de la commune de Granville annoncent à la Convention nationale qu'ils ont fait mettre à la messagerie, pour la Trésorerie nationale, l'argenterie de leur église; le poids, tant en argent qu'en vermeil, est de 47 marcs; ils invitent la Convention à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

14

La citoyenne veuve Gérard, de la commune d'Issoudun, fait passer à la Convention la quittance de 22 liv. 9 sols pour laquelle elle est employée sur le rôle de l'emprunt forcé; elle destine cette somme aux veuves des enfants de la patrie.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

15

Le citoyen Gérard envoie à la Convention un récépissé de 102 livres en numéraire, à toucher du directeur des postes de Paris, dont la société populaire de l'île d'Yeu (3) fait offrande à la patrie.

Mention honorable, et insertion au bulletin (4).

[*Paris, 15 vent. II*] (5).

« La République ou la mort. Vive à jamais la Montagne.

Citoyen président,

Au moment que je pars pour retourner dans mon département, je reçois un paquet que l'on me charge de remettre à la Convention en paroissant moi-même à sa barre. Privé de cet honneur, je l'adresse à toi-même citoyen président, et te supplie au nom de la Société populaire de l'Isle Dieu de remettre les pièces qu'il contient sous les yeux de la Convention. Ce sont trois adresses et une quittance d'un directeur de poste pour toucher de celui de Paris 102 l. en écus de 6 l., que cette Société de sans-culottes offre à la patrie. Puisse-t-elle voir bientôt tous ses ennemis du dedans et du dehors confondus et anéantis. C'est le vœu bien sincère des Républicains de l'Isle Dieu et celui de leur chargé de pouvoirs pour présenter leur offrande ».

GÉRARD.

(1) P.V., XXXIII, 216. Bⁱⁿ, 23 vent. (suppl^t), et 24 vent. (1^{er} suppl^t); *Ann. patri.*, p. 1959.

(2) P.V., XXXIII, 216. Bⁱⁿ, 23 vent. (suppl^t); *J. Sablier*, n° 1193

(3) Et non de Lille.

(4) P.V., XXXIII, 216. Bⁱⁿ, 23 vent. (suppl^t).

(5) C 294, pl. 971, p. 16.